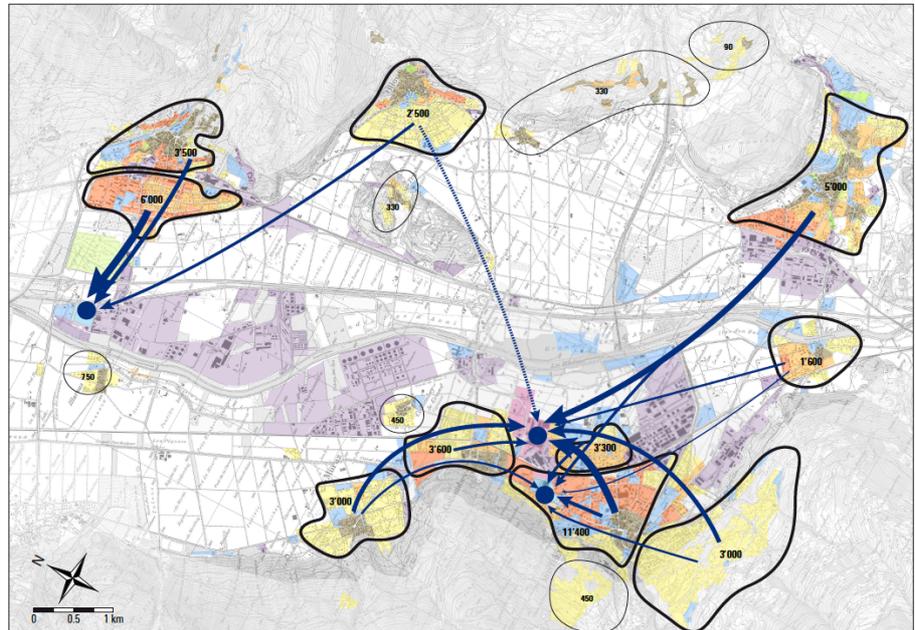


Un nouveau modèle de desserte TP pour une agglomération multipolaire et diffuse



Analyse des principales liaisons à assurer, ici pour l'accès aux grands pôles commerciaux

Chablais Agglo est une agglomération de six communes situées sur deux cantons. Ce territoire en fort développement a fait l'objet d'un Projet d'agglomération dont une mesure phare est la création d'une desserte de transports publics "d'agglomération" :

- ▶ desserte attractive et structurante des périmètres urbains où est appelé à se concentrer le développement futur,
- ▶ renforcement des liaisons entre les localités composant l'agglomération,
- ▶ complémentarité avec le réseau de bus régional en cours de réorganisation,
- ▶ articulation avec le réseau ferroviaire, en particulier : connexion au noeud ferroviaire d'Aigle, valorisation de la ligne AOMC reliant Aigle, Ollon et Monthey.

RR&A a accompagné Chablais Agglo tout au long du processus de développement du projet, de sa définition à sa mise en oeuvre.

Compte tenu du caractère multipolaire et en partie dispersé de l'urbanisation, l'étude exploratoire a mis en évidence l'opportunité de renoncer à une desserte « classique » au profit d'un réseau de « bus agile ». Cette approche innovante s'appuie sur les possibilités nouvelles offertes par la technologie, tant pour l'exploitation que le client. La desserte proposée se compose de parcours et arrêts fixes en zone urbaine complétés par des détours et prolongements effectués sur appel mais selon une trame horaire prédéfinie, permettant de répondre de manière souple et évolutive à la demande diffuse générée par les secteurs excentrés.

L'étude de mise au point de ce scénario de desserte, inédit en Suisse, a permis de préciser les modalités de sa mise en oeuvre, entre autres juridique et financière, en concertation avec l'Office fédéral des transport et les services cantonaux concernés.

Les contributions de RR&A ont porté entre autres sur le développement du concept, la définition affinée de la desserte, les modalités d'exploitation (matériel roulant léger, outils technologiques, moyens humains), le bilan d'exploitation et le financement, la planification de la mise en oeuvre, la participation à l'établissement du cahier des charges de l'exploitant, l'implantation et les principes d'aménagement des arrêts.

Cette nouvelle desserte est en service depuis 2019.